

2025



Syndicat

cftc

PREMIER SYNDICAT DE SERVICES

CPF

Compte Personnel de Formation :
Se former en dehors de Thales

Rejoignez nous
sur Citadel :



Inscription par mail:
cftc@thalesgroup.com

06 30 27 47 01
www.cftcthales.fr
cftc@thalesgroup.com

QU'EST-CE QUE LE CPF ?

Le compte personnel de formation (CPF) permet au salarié d'acquérir des droits pour **financer des formations tout au long de sa vie active**.

En cas de changement ou de perte d'emploi, le salarié garde son CPF.



Qui est concerné ?

Tous les salariés sont concernés :

- **Dès 16 ans** (Intérim, Apprenti, CDD, CDI)
- **Jusqu'à la retraite**
- Au plus tard jusqu'à 67 ans.

→ *Si je suis retraité ou si j'ai plus de 67 ans, je ne suis plus éligible au CPF.*

Quel est le plafond ?

Le CPF est plafonné à **5 000 €**.

Cas particulier : les salariés BOETH (RQTH)

Thales verse **800€** par an.

Le CPF est plafonné à **8 000€**.

Si vous n'avez pas déclaré votre handicap, vous pouvez le faire directement sur le site.

Comment est-il alimenté ?

Il est alimenté par l'employeur.
Pour un temps de travail compris entre 50% et 100% d'un temps plein :

→ THALES verse **500 € par an**

Le montant est proratisé en cas :

- Temps de travail inférieur à 50%
- Année incomplète

Le CPF est alimenté durant les congés maternité, accidents de travail... Consultez vos élus CFTC !

COMMENT ACCÉDER À SON CPF ?

Rendez-vous sur le site officiel: <https://www.moncompteformation.gouv.fr>



Une fois connecté je peux :

Je clique sur :
« S'identifier »
(en haut à droite)

- Comment consulter mes droits
- Rechercher une formation
- Consulter mes dossiers de Formation
- Demander un devis
- Chercher un conseiller Professionnel
- Découvrir les aides au financement
- Demander un devis

COMMENT UTILISER MON CPF ?

Quelles formations sont éligibles au CPF?

Les Formations Diplômantes

- Enregistrées au **RNCP** - Répertoire National des Certifications Professionnelles
Exemples : Bac, CAP, BTS, CQP...
- Enregistrées au RS - **Répertoire Spécifique**
Exemples : habilitations électriques, permis cariste, langue étrangère, informatique...

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

C'est une certification professionnelle inscrite au RNCP. À son obtention, une prime de 7% de la rémunération calculée sur les 12 derniers salaires perçus sera versée par THALES.

Le CléA

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA) s'adresse aux personnes sans diplôme.

Le Bénévolat et le Service Civique

Pour acquérir les compétences nécessaires pour des missions de bénévoles ou de service civique.

Le Bilan de Compétences

Pour faire le point sur mes compétences, définir mon projet de formation et/ou mon projet professionnel.

Les Blocs de Compétences

Validation de blocs de compétences d'une certification inscrite au RNCP. Les blocs permettent de valider des crédits ECTS (60 crédits équivalents à un an en Post-Bac).

Le Permis de Conduire

Pour financer un premier permis de conduire nécessaire dans le cadre professionnel.

Trouver une formation

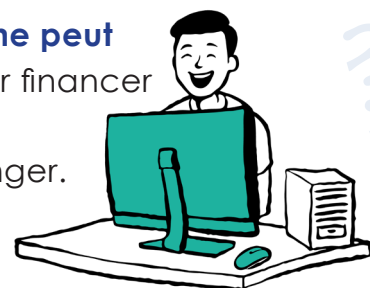
Les formations sont référencées sur le site Mon CPF. La recherche se fait par mot clé et par critères (proximité, date,...).

Bon à savoir sur Mon CPF

Mon CPF est personnel. **L'employeur ne peut pas m'imposer d'utiliser mon CPF** pour financer une formation.

Je garde mes droits si je pars à l'étranger.

Je peux suivre des **formations à distance** depuis l'étranger.



Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Quelle que soit ma situation, je peux demander de l'aide gratuitement à un professionnel qui m'aidera à trouver la formation ou l'orientation qui me convient. Il suffit d'aller sur «Conseils Professionnels» dans mon compte Formation.

Que faire pour s'inscrire à une Formation ?

Je vérifie les dates de formation proposées :

Si **la formation tombe pendant mon temps de travail**, je demande l'autorisation à mon Manager et mon RH:

- 60 jours calendaires avant le début de la formation si celle-ci a une durée inférieure à 6 mois
- Ou 120 jours calendaires avant le début de la formation si celle-ci a une durée supérieure à 6 mois.

Je dois recevoir une réponse sous 30 jours calendaires. À défaut, la demande est validée.

J'ai aussi la possibilité de **me former en dehors de mes heures de travail** (y compris durant mes congés), auquel cas je n'ai pas besoin de l'accord de mon manager.

Je vérifie le financement de la formation :

L'argent de Mon CPF permet de payer les frais de formation.

→ **Les frais de transport, de repas et d'hébergement ne sont pas couverts.**

Je dois participer dans tous les cas au financement à hauteur de **102,23€** (montant légal revu annuellement).

Je peux **demandeur des aides** pour compléter mon financement: THALES, l'OPCO, l'Agefiph, le conseil régional, la mairie...

À défaut, je devrais financer le complément et les frais divers.

Créer / Suivre un dossier de formation



Une fois la formation sélectionnée, et après avoir validé le planning et le financement, je « crée mon dossier d'inscription » en suivant les indications sur le site. Je peux consulter Mes Dossiers de Formation.

Les états du dossier de formation sont :

- **En cours d'élaboration** : dossier incomplet, en cours auprès d'un organisme agréé;
- **Validé** : dossier accepté et financé par un professionnel de la formation. Vous pouvez suivre votre formation ;
- **Clos** : La formation est effectuée.

Autres informations

Pendant ma formation :

- Je conserve mes droits aux congés payés et ceux liés à l'ancienneté
- Je conserve ma rémunération